



## **Compte Rendu Conseil Municipal du 25 Novembre 2021**

Présents : Chantal Ayouaz, Régine Fortis, Henri-Pierre Fabre, Henri Desplan, Jean Michel Desplan, Alban Dubois

Absent excusé : Sylvain Camus, procuration à Desplan Jean Michel

Secrétaire séance : Desplan Jean Michel

La séance est ouverte à 18h .

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 30 Septembre 2021 qui est adopté à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour d'une motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie de St Béat et l'approbation du rapport de la CLECT, qui est approuvé à l'unanimité.

### 1) **Motion de soutien** contre la fermeture de la Trésorerie de St Béat

La commune de Melles soutient par cette motion la démarche de la CCPHG contre la fermeture de la trésorerie de Saint Beat. Approuvée à l'unanimité.

### 2) **Approbation du rapport de la CLECT,**

Monsieur le Maire informe qu'en date du 30 septembre 2021 le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises a transmis le rapport établi par la CLECT le 17 septembre 2021.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire.

Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité,

### 3) **Auberge du Crabère** :

Départ de Jérôme Rumeau l'actuel gérant :

Le remboursement des mois de novembre et de décembre, payés à l'avance, est acté par une délibération voté à l'unanimité.

Un état des lieux a été réalisé.

Trois candidatures. Mardi une nouvelle candidature qui est venue visiter l'établissement s'est rajoutée. Un candidat n'est pas venu et a décalé son rendez-vous et une autre candidature s'est désistée.

Il est décidé de relancer la campagne de recrutement dans des organismes spécialisés.

Quelques travaux structurels sont à réaliser ainsi que des travaux d'entretien et d'embellissement.

#### **4) O.N.F. :**

Coupe d'Affouage 2021 :

Le prix de la coupe affouagère de 2021 de 30€ a été établi en fonction de ce que la Commune a payé à l'ONF. Ce coût est justifié par les coûts de débardage et les frais de gestion de l'ONF par la Commune qui ne gagne que très peu sur le prix payé pour chaque stère.

Coupe d'Affouage 2022 : Il est décidé d'attribuer 2 lots soit les parcelles 9 et 10.

Coupe d'Affouage 2023 : Il est décidé d'attribuer 1 lot soit la parcelle 16

Orientations du futur contrat d'objectif et performance annoncé par le gouvernement.

Le Gouvernement souhaite un rapprochement entre l'Etat et l'ONF. 14 000 Communes forestières sont concernées. Opposition de l'ensemble des communes de France.

Délibération pour s'opposer à ce rapprochement qui conduit à une réduction des services proposés par l'ONF votée à l'unanimité.

#### **5) SICASMIR – changement des statuts :**

Aide sociale pour le maintien à domicile. Modification des statuts pour se mettre en conformité avec son mode de fonctionnement. Le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité dans une délibération.

#### **6) Départs à la retraite :**

Monique Desplan et Francis Pouech qui ont été employés par la Commune ont pris leur retraite cette année. Il faut prévoir une date et un cadeau.

Date prévue, le samedi 18 décembre 2021 à 11h.

Bons d'achat à Sport 2000. Somme prévue 500€ par cadeau.

Invitation des anciens employés et anciens maires.

#### **7) Remboursement frais visite médicale :**

Un de nos employés communaux a avancé les frais de sa visite médicale.

Délibération pour acter son remboursement votée à l'unanimité.

#### **8) Location copieur – nouvelle offre :**

Actuellement location à l'entreprise VELA 31.

Nouvelle offre faite par Axidoc qui rachèterait le précédent contrat. Offre moins chère que le contrat actuel. Il s'agit d'un gros poste budgétaire à ne pas négliger.

Délibération à l'unanimité.

#### **9) Questions diverses :**

- Colis de Noël. Nous avons toujours le souhait d'inviter les personnes concernées au restaurant pour un échange convivial mais le contexte sanitaire et l'auberge qui n'est pas ouverte nous amène à garder le système des colis de Noël.

23 personnes de plus de 70 ans sont concernées.

- Noël des enfants. La Commune participe comme chaque année à l'organisation d'une journée pour les enfants, en aidant financièrement le Club des Amis de Melles qui organise cette manifestation le dimanche 19 Décembre.

- Véhicule léger : Le conseil municipal ayant fait le choix de vendre le Renault master pour 4000 € suite à des travaux de mécanique trop onéreux. Il est décidé après réflexion l'achat d'un véhicule d'occasion de type kangoo ou C15 en 4x4.

- Pâturage des chevaux de Merens: Suite à une réunion avec les éleveurs, le bilan est compliqué et mitigé en raison de l'absence de primes à l'élevage, de la perte d'une jument dans d'affreuses conditions et d'un mauvais gardiennage. Pour la commune, le résultat est fabuleux en terme d'entretien des sols sur le secteur de Rasere, Séridère, Mouredets et Sestagnous.

Les propriétaires des chevaux ont reçu deux lettres recommandées de riverains des environs de Sacoste qui ne souhaitent pas des équidés sur leurs parcelles, une famille a même été jusqu'à nous signaler qu'elle souhaite garder ses ronces, genets et autres fougères.

De ce fait, nous avons annulé pour cette 1ere saison le programme de défense incendie du hameau de Sacoste et ses environs, nous sommes profondément désolés pour les très nombreux propriétaires qui ont adhéré au projet.

Pour rappel, la commune est en danger incendie avéré suite au territoire qui se ferme chaque année un peu plus, l'élevage est bien la seule réponse adaptée à la configuration du village.

La solution pour améliorer la problématique serait que chaque propriétaire n'adhérant pas au projet de défense incendie par la reprise agricole, clôture ses parcelles afin que les animaux ne puissent s'y rendre.

L'autre solution serait la création d'une AFP autorisée, c'est-à-dire créée par arrêté préfectoral. Le sujet est en cours de réflexion, une réunion publique de présentation sera organisée en février 2022 par la chambre d'agriculture avec une intervention souhaitée du SDIS et de la DDT.

- Construction cabane d'Aouéran :

Petit rappel sur les finances de la construction de la cabane pastorale. Celle-ci ne coûte quasiment rien à la commune grâce au bois de construction provenant de la forêt de Melles, à la participation active des bénévoles et à des subventions pastorales de 80% soit 100 k€. Les 20% restant est à la charge de la Commune, sont compensés par les heures de travail des bénévoles qui entrent dans le plan de financement et qui sont-elles aussi subventionnées, ce qui compense le reste à charge pour la commune.

Rappel sur les objectifs de cette nouvelle cabane pastorale :

- 1 Donner un outil de travail décent aux bergers (40 m2 avec l'eau chaude)
- 2 Créer du lien social, plus de 50 personnes se sont relayées sur le site pour sa construction.
- 3 Promouvoir le bois des Pyrénées pour la construction en bois sur le massif.

Sur le plan technique, elle est hors d'eau et hors d'air, les finitions sont prévues fin mai avant le début de l'estive. Elle sera opérationnelle pour le mois de juin.

- Problèmes d'eau sur la Commune : les réserves sont au plus bas. Campagne pour informer la population pour le respect de la consommation d'eau.

- Bulletin municipal : comme chaque année, le bulletin municipal va être édité. Il va reprendre les actualités de l'année. Il convient de contacter les associations afin qu'elles participent.

- Bilan participation de la chasse : bilan positif encore cette année. La suspension du loyer a été compensée par une journée de nettoyage des chemins sous forme de journée citoyenne et une participation à un héliportage pour ravitailler les cabanes en bois, notamment celle d'Uls.

- Chapiteaux du Club des Amis de Melles : un des chapiteaux a subi des dommages suite à un prêt à la Commune. Les réparations seront donc prises en charge par la Commune, étant donné que c'est elle qui a emprunté ce chapiteau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h. Monsieur Le Maire remercie son Conseil municipal pour son dévouement au service de la collectivité Melloise.

Les membres du Conseil,

Le Maire,  
Alban Dubois